

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 14-260-1918 portant renouvellement de sursis d'appel à des réservistes appartenant à l'armée territoriale.

n° 14-260-1918

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
19 juin 1918

Numéro JO  
n° 260 du 30/06/1918

Date du numéro  
30 juin 1918

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**les câblogrammes ministériels No 67 du 14 août 1914, No 11 du 30 septembre 1914, No 123 du 21 octobre 1914

**Vu**la lettre No 200 adressée le 3 août 1915 à M. le ministre des colonies

**Vu**le câblogramme ministériel No 265 du 22 décembre 1946, prescrivant les mesures nécessaires en vue d'apporter à la défense nationale la contribution maxima : Vu le câblogramme ministériel No 78 du 3 mars 1947 modifiant les prescriptions du câblogramme No 265

**Vu**l'arrêté local No 91 du 16 mars 1918 portant renouvellement de sursis d'appel

**Vu**l'avis exprimé par le capitaine commandes troupes,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier : Sont renouvelés pour une période de trois mois du 19 juin au 18 septembre où inclus, les sursis d'appel précédemment accordés aux hommes appartenant à l'armée territoriale ci-après désignés : GADORNI, Léonard, Dominique, classe 1902 BORDA, Léon id 1900 BOURNELLE, Louis id 1900 Louisix, François, René id 1900 employés à la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien. PARÈS, Louis, classe 1901, chef de section des postes et des télégraphes. LESAGE, Marie, Paul, André, classe 1900, fondé de pouvoir du trésorier payeur.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution, affiché et publié partout où besoin sera.

**GEFFRIAUD.**